

Le Président,

Vu : Code de l'éducation – Livre VII – Chap. II – Art. L712-2

Vu : l'Arrêté d'accréditation

ARRÊTÉ

La commission d'examen des vœux d'inscription sur la plateforme Parcoursup statuant en 2023 pour l'entrée en :
Diplôme d'Etat en Santé mention Formations paramédicales: Parcours Orthophonie

Sur proposition de Jacques LUAUTE Directeur de l'Institut des Sciences et Techniques de Réadaptation (ISTR); pour
l'année universitaire 2023/2024 est ainsi composée :

Jury de 1^{ère} ANNÉE sur la plateforme Parcoursup :

Nom-Prénom	Grade	Etablissement
Président :		
CHAPUIS SOLVEIG	MCU - Maître de conférences des universités	UCBL
Membres :		
CANAULT MELANIE	MCU - Maître de conférences des universités	UCBL
FERRY-LOCATI ELSA	Personne qualifiée (hors UCBL) Enseignante-Responsable formation clinique	Extérieur/Autre établissement Université Clermont Auvergne
GENTIL CLAIRE	Enseignant contractuel	UCBL
MERIGAUD JENNIFER	Personne qualifiée (hors UCBL) Enseignante-Responsable pédagogique	Extérieur/Autre établissement Université Clermont Auvergne
MOM THIERRY	Personne qualifiée (hors UCBL) PUPH	Extérieur/Autre établissement Université Clermont Auvergne

Le Directeur de l'Institut des Sciences et Techniques de Réadaptation (ISTR) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

à Villeurbanne, le 13/12/2022

Le Président de l'Université Lyon 1

Frédéric FLEURY

